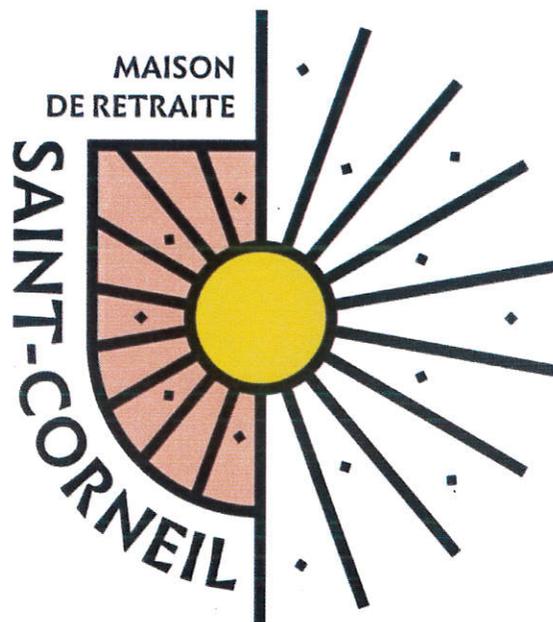


EHPAD SAINT CORNEIL

10, rue saint Nicolas

60410 VERBERIE



Procès-Verbal
CONSEIL DE VIE SOCIALE

Séance du 2 juillet 2024 à 16 heures

ORDRE DU JOUR

Séance du 2 juillet 2024

Procès verbal de la séance du 19 mars 2024

Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024
Engagement de payer

Questions diverses

Le 2 juillet 2024, à 16h00, le Conseil de Vie Sociale de la Maison de Retraite Saint Corneil de Verberie s'est réuni en séance ordinaire.

Président : M. Xavier BERENGER, (Rep. des résidents)

Membres présents : Mme Claire TOMAROVIEZ, (Rep. des résidents)
Mme SAVOIS Blandine (Rep. des familles)
Mme CARPENTIER Annie (Rep. de l'Administration)
M. PATINET Thierry, représentant du CDCA

Membres absents et excusés : Mme FURST Catherine (Rep. des familles)
Représentant de l'organisme APSJO
Représentant de l'organisme APJMO
Représentant de l'organisme UDAF

Etaient invités : Mme LETUPE Reine, Cadre de Santé
Mme PANZERI Nathalie, représentante du Personnel
Mme MANNEQUIN Monique, représentante du CDCA

PROCES VERBAL

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024

Mme DEMOULIN reprend avec les membres du Conseil de Vie Sociale le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024.

Le procès-verbal du 19 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Mme DEMOULIN accueille Monsieur Thierry PATINET et Madame Monique MANNEQUIN, représentants du CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie).

Le CDCA a été créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse.

Le CDCA est composé de représentants des institutions, des personnes âgées et des personnes handicapées et de professionnels.

Il émet des avis et des recommandations : prévention, accompagnement médico-social et accès aux soins, maintien à domicile,...

2 – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024

Madame la directrice présente aux membres du CVS les éléments de l'EPRD 2024.

Il en ressort les détails suivants :

Compte de résultat prévisionnel

Suite à l'exposé des recettes et des dépenses préalablement détaillées, les résultats prévisionnels se décomposent comment suit :

	Hébergement	Dépendance	Soin	TOTAL
Groupe 1 CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	354 299,54 €	46 626,00 €	76 000,00 €	476 925,54 €
Groupe 2 CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	818 008,76 €	518 139,43 €	1 100 665,56 €	2 436 813,75 €
Groupe 3 CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	644 659,11 €	10 611,51 €	25 793,19 €	681 063,81 €
Total des Dépenses	1 816 967,41 €	575 376,94 €	1 202 458,75 €	3 594 803,10 €
Groupe 1 PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 508 421,39 €	483 351,01 €	1 243 866,61 €	3 235 639,01 €
Groupe 2 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	56 000,00 €	20 000,00 €	45 000,00 €	121 000,00 €
Groupe 3 PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	129 104,17 €	0,00 €	0,00 €	129 104,17 €
Total des Recettes	1 693 525,56 €	503 351,01 €	1 288 866,61 €	3 485 743,18 €
Résultat d'exploitation prévisionnel	-123 441,85 €	-72 025,93 €	86 407,86 €	-109 059,92 €

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET EPRD SYNTHETIQUE

Le tableau du passage de la CAF à l'apport ou au prélèvement sur le fonds de roulement comprend côté emplois un item « **Remboursement des dettes financières** » qui provient des chiffres rentrés dans le tableau de financement prévisionnel au compte 16. Cet item comprend effectivement **le remboursement en capital de la dette annuelle mais aussi les remboursements de caution lors de la sortie de l'établissement des résidents**. Ce tableau comprend également côté ressources l'item « Emprunts et dettes assimilées » qui provient également des chiffres rentrés dans le TFP.

La ligne « Remboursement des dettes financières » présentée se décompose donc de 257 699,91 (remboursement annuel du capital emprunté) et de 30 000.00 € (prévisions de remboursement de caution).

La ligne « Emprunts et dettes assimilées » présentée est composée dans sa totalité de 30 000.00 euros de prévisions de perception de caution. **Retraitée de ces informations, la capacité d'autofinancement prévisionnelle 2024 (210 757.66 €) est insuffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice.**

ANALYSE FINANCIERE

Cet EPRD retrouve :

- Un Fonds de Roulement d'Investissement positif et un Roulement d'Exploitation négatif
- Une trésorerie en diminution
- Un déficit du Compte de Résultat Prévisionnel à hauteur de **109 059.93 euros**.
- Un prélèvement de 83 722.25 euros sur le Fonds de Roulement
- Une CAF nette à 6.05 %,

3 – Engagement de payer

Madame la Directrice soumet aux membres du Conseil de Vie Sociale le formulaire « Engagement de payer » qui sera transmis à la famille des futurs résidents admis.

Celui-ci devra être obligatoirement fournis pour procéder à l'admission. La mise en place de ce document permettra à l'EHPAD d'engager les enfants dans le cadre de l'obligation alimentaire en cas de défaut de paiement et pourra être transmis au Juge des Affaires Familiales en cas de recours.

4 – Questions diverses

- Non valorisation des actes de prévention dans la cotation PATHOS : Mme le Dr LEJEUNE indique que la prévention des escarres, de la dénutrition..., n'est pas cotée alors que cela mobilise des moyens humains et matériels.
- Démission de Mme SAVOIS
- Mme interroge les résidents pour savoir s'ils rencontrent des problèmes au sein de l'EHPAD. Les résidents répondent qu'ils sont satisfaits.
- Mme CARPENTIER a observé le comportement des agents lors du repas des familles et a remarqué qu'ils étaient attentifs aux besoins des résidents et de leurs proches.
- M. PATINET souhaite connaître le ratio global d'encadrement et le ratio soignant. Ce point sera préparé pour la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Le président du Conseil de Vie Sociale

Berengé Xau